



SOENC



CFDT



SNJ



COGETRA

Reçu Direction

2 JUL. 2026

FRANCE TELEVISIONS  
NOUVELLE-CALÉDONIE 1ÈRE

*avec des réserves  
d'usages*

Nouméa, le 2 juillet 2026

À l'attention de  
Madame Bénédicte PIOT-GAMBEY  
Directrice Régionale de Nouvelle-Calédonie la 1ère

Objet : Préavis de grève illimité + cahier de revendications.

Madame la Directrice Régionale,

L'intersyndicale CFDT, SNJ et la COGETRA vous dépose ce jour, jeudi 2 juillet 2026 un préavis de grève illimité sur l'ensemble de l'établissement de NC la 1ère, qui prendra effet à partir du jeudi 9 juillet à minuit.

Depuis trop longtemps, les salariés alertent. Depuis trop longtemps, les difficultés s'accumulent. Les signalements se multiplient, les alertes se succèdent, mais les réponses tardent. Pendant ce temps, la situation continue de se dégrader. Aujourd'hui, le constat est sans appel

- Une charge de travail devenue insupportable
- Un manque de reconnaissance qui s'installe durablement
- Des pratiques managériales qui ont profondément dégradé les conditions de travail
- Un climat social qui n'a jamais été aussi préoccupant

Derrière ces constats, il y a des femmes et des hommes qui souffrent au travail et qui ne peuvent plus continuer à exercer leurs missions dans de telles conditions.

L'audit décidé ne suffit plus. Il ne mettra qu'en évidence ce que les salariés subissent depuis des mois. Les difficultés sont connues, les alertes ont été lancées à de nombreuses reprises et la situation ne peut plus durer.

Aujourd'hui, les salariés n'ont pas besoin d'un constat supplémentaire. Ils ont besoin de décisions et de mesures concrètes, maintenant.

En conséquence, l'intersyndicale demande :

Point N°1 : l'audit sur le climat de travail

- Que les délégués syndicaux soient associés à l'élaboration du sondage et à la réflexion du plan d'actions qui sera mis en place.
- Que les délégués syndicaux soient tenus informés de chaque point d'étape de la mise en œuvre de l'audit.

Point N°2 : les managers auteurs de dérives managériales.

- Que la Direction prenne sans délai des mesures conservatoires à l'encontre de ses managers mis en cause jusqu'au résultat de l'audit afin de protéger les salariés et de rétablir un climat de travail plus serein et plus respectueux.

Veillez agréer, Madame la Directrice Régionale, l'expression de nos sincères salutations.

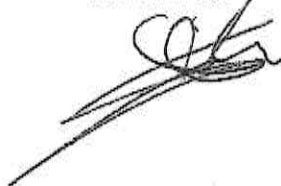
Déléguée syndicale SNJ

B. WHAAP



Délégué syndical USOENC-CFDT

B. PICHARD



Déléguée syndicale COGETRA

S. MACHORO

